

A L'HEURE DES VOIES PARLEMENTAIRES

P.S.B. (3), Robert Dussart, militant du P.C. et délégué syndical aux A.C.E.C. de Charleroi, déclare dans une interview à « La Gauche » qu'il « faut préparer sérieusement une marche sur Bruxelles » et que « l'expérience de 1950 a prouvé qu'un tel mot d'ordre est efficace ».

Il faut cependant concéder au P.C. qu'à côté de ses inquiétudes pour le « prestige de nos (!) institutions démocratiques » (lettre d'Ernest Burnelle aux présidents du Parti Libéral et Parti Social Chrétien et du P.S.B., reproduite dans le « Drapeau Rouge » du 5 janvier 1961), il a, dès le début de la grève, insisté avec beaucoup de conscience sur la nécessité de lancer le mot d'ordre de grève générale pour tout le pays. (Jamais, en effet, le mot d'ordre n'a été lancé en tant que tel par la direction nationale de la F.G.T.B., ce qui explique le retard avec lequel la grève se généralisa en Flandre.

De la même façon aussi que déjà en février 1959, lors de la grève des mineurs du Borinage, le P.C. appela immédiatement à généraliser l'action (et fut seul à tenter de continuer le mouvement après la signature des accords entre le gouvernement et les syndicats), le Bureau Politique du P.C.B. appela à la grève générale dès le début de la grève de décembre-janvier.

Quand Van Acker fit, le 10 janvier, à la Chambre une tentative de compromis, qui n'eut d'ailleurs pas de résultat immédiat, le Bureau Politique du P.C. déclara (résolution du 11 janvier, reproduite dans le « Drapeau Rouge » du 12 janvier) : que « les assemblées de grévistes sont indispensables pour entendre les informations des dirigeants syndicaux et politiques, pour prendre des décisions valables. » Pourquoi le P.C. insista-t-il alors avec justesse, sur le rôle des assemblées de grévistes alors qu'il ne le fit pas jusque-là, alors que jamais il ne lança le mot d'ordre des comités de grève, etc. ? Précisément parce qu'un élément nouveau, entre temps, était intervenu : la manœuvre de la droite réformiste, la manœuvre Van Acker ! Le fait que jamais auparavant la direction stalinienne n'insista sur le rôle autonome des actions de la classe ouvrière, montre bien que pour elle, la classe ouvrière ne servait que de force d'appoint dans une lutte entre groupes de dirigeants bureaucratiques, ou entre ces dirigeants et les dirigeants de la bourgeoisie ; de là le *crétinisme parlementaire* que nous avons dénoncé plus haut, de là le fait que le P.C. mène, comme nous l'avons dit, une politique qui ne dépasse pas le réformisme conséquent.

Comment, en effet, un parti qui critique l'« attitude fautive (de l'aile gauche de la F.G.T.B.) à l'égard des sabotages, des désordres, des actions individuelles qui a permis (sic !) à *Eskens d'occuper militairement les centres industriels* » rapport d'E. Burnelle au C.C. des 28 et 29 janvier 1961), alors que dans cette grève le sabotage n'était plus un acte de désespoir mais une adaptation de moyens nouveaux à une situation nouvelle créée par la mise en marche de certaines entreprises automatisées par des équipes très réduites, en l'absence d'occupations d'entreprises (chose que le P.C. s'est bien gardé de préconiser !), comment un tel parti « communiste » (sic !) peut-il servir de direction de rechange potentielle à la classe ouvrière ?

(3) Sans cependant le dire explicitement : ce n'est que dans le rapport d'Ernest Burnelle, secrétaire national, au Comité Central des 28 et 29 janvier, c'est-à-dire après la fin de la grève que l'on parle de « mauvais mots d'ordre comme celui de la marche sur Bruxelles ». Toujours sans expliquer pourquoi, d'ailleurs !

LE P.C. ET LE FEDERALISME

Il resterait encore à voir la position du P.C.B. par rapport aux propositions que fit la direction Renardiste durant la grève (fédéralisme sans précisions quant à la nature de la classe de l'Etat wallon). Bornons-nous à dire que le B.P. considère cette initiative comme une tentative « d'assigner à la grève des buts qui n'ont jamais été les siens » (Résolution du Bureau Politique du 4 janvier, « Drapeau Rouge » du 5 janvier).

Il faut cependant savoir que le P.C. a abandonné les positions fédéralistes qu'il défendait jusqu'en 1952-1953 (E. Lalmand : « *Reconquérir l'indépendance nationale. Sauver la paix.* » Rapport au X^e Congrès du P.C., 1951 : « *La monarchie est le ciment de l'Etat unitaire belge qui permet à la bourgeoisie d'utiliser à son profit l'existence de deux peuples sur le territoire de la Belgique, en dressant les uns contre les autres Flamands et Wallons. C'est pourquoi le P.C.B. lutte pour l'instauration d'un Etat fédéral groupant la Flandre, la Wallonie et la Région Bruxelloise.* »).

Pourquoi ? Il suffit de rappeler que nous touchons ici à la période de la lutte contre la Communauté Européenne de Défense, menée par les P.C. d'Europe occidentale sur une base « nationale », patriote et chauvine, où les arguments « nationaux » remplaçaient la lutte de classe dans le combat antimilitariste. C'est ce qui nous explique que deux ans après le texte que nous venons de citer, qui dans le contexte actuel pourrait sembler inspiré par A. Renard, le P.C. publie des résolutions qui semblent être dictées par des préoccupations exactement opposées aux précédentes : « *Afin de détourner l'attention des travailleurs, les agents de l'impérialisme américain et les alliés d'Adenauer et de Franco tentent de faire croire que l'aggravation de leur situation est due au statut unitaire de l'Etat Belge. S'adressant aux travailleurs flamands ils prétendent que le chômage massif dans la région flamande est le résultat de la domination wallonne. S'adressant aux Wallons, ils prétendent que le dépérissement de certaines industries en Wallonie est dû à une manière d'impérialisme flamand. Ils espèrent, en outre, par leur propagande fédéraliste, porter un coup à la cohésion de la classe ouvrière, à la cohésion entre Flamands et Wallons, et à l'unité de la Belgique, condition indispensable d'une lutte efficace pour l'indépendance nationale. Aujourd'hui, nos organisations diffusent la brochure « L'Union fait la Force » (4) autour de laquelle elles organisent la discussion. » (« Le Guide du Militant » N° 3, octobre 1953).*

Depuis lors, sur la question nationale en Belgique, sa ligne politique ne changea plus (pas même au fameux XI^e Congrès de Vilvorde en 1954 !), déterminée comme elle l'est par le contexte international, par la position qui correspond le mieux aux positions des autres P.C. Européens, et par celle qui convient le mieux à la façon dont la bureaucratie soviétique veut voir mener la lutte contre l'unification de l'Europe des trusts (lutte au nom des intérêts particuliers des « nations », et non pas de l'union internationale des travailleurs d'Europe !) (5).

Fernand CHARLIER.

(4) Devise de l'Etat bourgeois belge !

(5) Cf. « La Vérité des Travailleurs », N° 94 (avril 1959) « La déclaration des six P.C. sur le Marché Commun, etc. », par P.F. (p. 9).